



HOTEL BRISE DE MER

45, avenue du Touring Club, 83700 Saint Raphaël

Tél : 04. 94. 95. 31. 69 - Fax : 04. 94. 83. 84. 04

COURS D'AQUAGYM - INFORMATION-REGLEMENT INTERIEUR

Aucune inscription ne sera effectuée sans être muni des documents suivants :

Un certificat médical, une photo d'identité ainsi que de ce document signé.

OUVERTURE DE L'ESPACE DETENTE :

*Pour la clientèle de l'hôtel Brise de Mer, de 9H à 21H00 7 jours sur 7.

*Pour la clientèle extérieure pratiquant les cours d'aquagym, uniquement aux heures et jours des cours d'aquagym et 5 jours sur 7.

Les heures de fonctionnement du Hammam et du Sauna sont de 9H45 à 20H15.

Pour le bon fonctionnement de l'espace forme, nous vous demandons de respecter les points suivants :

EN REGLE GENERALE :

Les cours d'aquagym sont uniquement réservés aux adultes.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, nous n'acceptons pas les accompagnants ainsi que les enfants.

Pour des raisons d'hygiène, les animaux sont interdits.

Pour le bon fonctionnement des cours d'Aquagym, merci de respecter les horaires.

Les boissons, repas ou pique nique venant de l'extérieur, sont interdits. Si vous le souhaitez, le bar de l'hôtel, situé au 1^{er} étage ou au rez de chaussée sont ouvert de 9H 00 à 22H 30. Merci de vous adresser à la réception.

Le stationnement sur les parkings privés des résidences aux alentours de l'Hôtel est interdit (attention aux P.V.)

Les cartes

Elles sont nominatives et ne seront ni remplacées ni échangées en cas de pertes.

Les cartes mensuelles sont valables jusqu'à midi le jour d'expiration, vous devrez la présenter à chaque passage.

Votre carte de 10 séances (valable 3 mois) devra être présentée à chaque passage à la réception de l'hôtel où vous sera remise une carte magnétique pour l'accès aux vestiaires.

LES COURS:

* Aquagym: **du lundi 7 /09/15** au **Vendredi 1^{er} /07/16**

Les cours n'auront pas lieu chaque jour férié et durant la période du 21/12/15 inclus au 03/01/16 inclus.

Aucun ajustement de forfait ne sera effectué en fonction de la date d'interruption des cours.

DANS L'ENSEMBLE DES LOCAUX (vestiaires-douches-etc...):

L'Hôtel décline toute responsabilité concernant les objets ou effets oubliés.

Vous avez la possibilité de mettre un cadenas aux casiers mis à votre disposition lors de votre présence à l'espace forme, ces derniers doivent rester impérativement disponibles après votre départ.

Ne pas circuler avec des chaussures venant de l'extérieur.

Prendre une douche avant l'utilisation de chacune des installations : sauna, jacuzzi, hammam, piscine, appareils de musculation.

Etre en tenue correcte (short, tee-shirt, survêtement) dans l'espace forme, ainsi que dans les locaux communs de l'hôtel.

Dans le sauna, le hammam et le jacuzzi, le **port du maillot de bain est obligatoire.**

Concernant le rasage du visage, des jambes ou autres partie du corps ainsi que le coupage des ongles etc..... par respect pour la clientèle, nous vous invitons à garder ses moments très privilégiés et intimes chez vous.

DANS L'ESPACE CARDIO :

Etre toujours vêtu d'un tee-shirt et d'un short pour utiliser les appareils.

Mettre une serviette éponge sur l'appareil utilisé pour absorber la transpiration

Respecter les indications d'utilisation des appareils et ranger le matériel utilisé.

LA PISCINE : L'accès de la piscine est strictement interdit en dehors des heures de cours d'AQUAGYM.

L'utilisation du pédiluve et le passage sous la douche sont obligatoires avant d'accéder au bassin.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Il est déconseillé de courir aux abords de la piscine.

Par mesure de sécurité, l'utilisation de verres et de bouteilles autour de la piscine est strictement interdite.

Le parrainage :

Vous parrainez **un nouvel adhérent** aux cours d'aquagym, qui n'a **JAMAIS** été client à l'hôtel**** Brise de mer, nous vous offrirons « QUATRE » cours gratuits sur votre renouvellement de carte 10 séances.

Je soussigné(e)..... reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de L'ESPACE FORME de l'Hôtel BRISE DE MER, et m'engage à le respecter.

Fait à SAINT- RAPHAEL, leSignature.....

(Précédée de la mention « lu et pris connaissance, bon pour accord »)